



14-03-2018

LES PYRAMIDES 2018 DE LA FPI PRIX DU GRAND PUBLIC EN RÉGIONS : VOTEZ DÈS À PRÉSENT SUR INTERNET POUR ÉLIRE VOTRE PROJET PRÉFÉRÉ

Organisé chaque année par la Fédération des Promoteurs Immobiliers, le concours des Pyramides d'Or est destiné à promouvoir la qualité, l'innovation et le savoir-faire dans les programmes de construction de logements neufs et d'immobilier tertiaire de ses adhérents. Le concours des Pyramides se déroule en deux temps : un concours régional, organisé dans toute la France, puis un concours national, organisé par la FPI France.

Cette année, la FPI décernera 8 Pyramides régionales puis nationales :

- La Pyramide d'Argent - **Grand prix régional**, puis **Pyramide d'Or, grand prix national**, parrainée par le Crédit Foncier et la Socfim ;
- La Pyramide de **l'Innovation industrielle**, parrainée par le Groupement Industrie Promotion – GIP ;
- La Pyramide de **l'Immobilier d'entreprise**, parrainée par la SMABTP ;
- La Pyramide de **la Mixité urbaine**, parrainée par Chevreuse Courtage ;
- La Pyramide de **la Conduite responsable des opérations**, parrainée par le groupe Apave ;
- La Pyramide du **Bâtiment Bas-Carbone**, parrainée par EDF ;
- La Pyramide **Premières réalisations**, parrainée la Banque Populaire ;
- Et la Pyramide du **Grand public**, parrainée par GRDF.

Les votes en ligne pour le prix du Grand public, parrainé par GRDF, s'échelonneront jusqu'à la fin avril 2018 sur le site internet de la FPI France : <http://fpifrance.fr/>

La FPI invite le public à élire dès à présent le programme de son choix en Occitanie-Méditerranée, mais également à partir du 14 mars en Bretagne, du 19 mars en Normandie, du 21 mars dans le Centre Val de Loire et du 23 mars en Nouvelle Aquitaine.

Pour voter et consulter le calendrier d'ouverture et de clôture des votes dans chaque région, connectez-vous sur le site internet de la FPI France : fpifrance.fr (rubrique « connaître la Fédération » puis « prix du Grand public 2018 »).

A PROPOS DE

La Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) est l'unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en France, dont elle négocie les accords de branche. Le chiffre d'affaires de la promotion privée est proche de 40 Mds d'€, elle emploie 26 400 salariés (données rapport de branche 2016). La FPI rassemble plus de 570 sociétés de promotion adhérentes via 18 chambres régionales, en métropole et outre-mer. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d'entreprise et résidences services), la FPI promeut les intérêts de la profession. Dans cette optique, elle échange avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'immobilier et participe activement à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires.

La FPI met à disposition des décideurs publics son Observatoire Statistique National du logement neuf, élaboré à partir de la production et des ventes de ses adhérents et représentant 90% du marché.

La FPI intervient également auprès des instances européennes via l'Union Européenne des Promoteurs-Constructeurs (UEPC). Elle est présidée depuis le 1er juillet 2015 par Alexandra François-Cuxac.

CONTACTS PRESSE

Sophie MAZOYER – 06 76 16 07 01 – s.mazoyer@fpifrance.fr